



## ARMEX™ Blast Media

Formules Maintenance, Maintenance XL, Maintenance XL with SupraKleen™, Flow M, Flow XL, Hydro Flex™ XL, Composite, Electronics, Electronics P, Anilox Roll Cleaning, Microblend H et Re-Man XL

### Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations » (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

Date de révision : 11/27/2017 Date d'émission : 05/12/2015 Version : 2.0

#### SECTION 1 : IDENTIFICATION

##### Identificateur du produit

Forme du produit : Substance

Nom du produit : ARMEX™ Blast Media

N° CAS : 144-55-8

Formule : NaHCO<sub>3</sub>

##### Usage prévu du produit

Produit de décapage par projection.

##### Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

###### Société

Church & Dwight

500 Charles Ewing Blvd

Ewing Township, NJ 08628

Tél. 1 800 332-5424

[www.churchdwight.com](http://www.churchdwight.com)

##### Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence médicale : 1 888 234-1828, En cas d'urgence chimique : 1 800 424-9300 (CHEMTREC)

#### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

##### Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-É.-U.)

Non classifié

##### Éléments de l'étiquette

Étiquetage SGH-É.-U.

Aucun étiquetage applicable

**Autres dangers** L'exposition peut aggraver les symptômes de ceux présentant des affections oculaires, cutanées ou respiratoires déjà présentes. Le contact prolongé avec la poussière peut produire une irritation mécanique.

**Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U.)** Non disponible

#### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

##### Substances

Nom : Bicarbonate de sodium

N° CAS : 144-55-8

Nom	Identificateur du produit	% (p/p)	Classification (SGH-É.-U.)
Bicarbonate de sodium	(N° CAS) 144-55-8	100	Non classifié

#### SECTION 4 : PREMIERS SOINS

##### Description des procédures de premiers soins

**Généralités** : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Inhalation** : Lorsque des symptômes se présentent : déplacer la personne à l'air libre et aérer la zone suspecte.

**Contact avec la peau** : Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

**Contact avec les yeux** : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, et s'il est possible de le faire. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion** : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si une grande quantité du produit est avalée.

##### Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés

**Généralités** : Aucun symptôme prévu dans des conditions normales d'utilisation.

# ARMEX™ Blast Media

## Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations » (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

**Inhalation** : L'inhalation prolongée de la poussière peut provoquer une irritation respiratoire.

**Contact avec la peau** : Un contact de la peau avec de grandes quantités de poussière peut provoquer une irritation mécanique.

**Contact avec les yeux** : Le contact peut provoquer une irritation pour cause d'abrasion mécanique.

**Ingestion** : De fortes doses peuvent provoquer une alcalose systémique et une expansion du volume de fluides extracellulaires avec œdème.

**Symptômes chroniques** : Aucun symptôme prévu dans des conditions normales d'utilisation.

### **Indication de soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires**

En cas d'exposition ou de préoccupations, consulter un médecin.

## **SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

### **Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour circonscrire l'incendie.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Pour un incendie environnant : L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

### **Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Risque d'incendie** : ININFLAMMABLE. En cas d'incendie, des fumées dangereuses seront dégagées.

**Risque d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

### **Conseils aux pompiers**

**Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie** : Porter un appareil respiratoire autonome au moment d'entrer dans la zone à moins d'être assuré que l'atmosphère est sécuritaire.

**Instructions de lutte contre l'incendie** : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

**Protection lors de la lutte contre l'incendie** : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes de sodium.

### **Référence à d'autres sections**

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

## **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Mesures générales** : Manipuler conformément aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et de sécurité industrielles. Ne pas respirer les poussières ou les fumées. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### **Pour le personnel non affecté aux urgences**

**Équipement de protection** : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

**Procédures d'urgence** : Évacuer le personnel non nécessaire.

#### **Pour le personnel affecté aux urgences**

**Équipement de protection** : Munir l'équipe de nettoyage de la protection appropriée.

**Procédures d'urgence** : Aérer la zone.

### **Précautions environnementales**

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour le confinement** : Confiner et recueillir comme tout solide.

**Méthodes de nettoyage** : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage des déversements. Conserver dans des contenants appropriés et fermés aux fins d'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

### **Référence à d'autres sections**

Voir la rubrique 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

## **SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire**

**Autres dangers lorsque le produit est traité** : Lorsque chauffé, le produit dégage des fumées irritantes.

**Mesures d'hygiène** : Manipuler conformément aux procédures adaptées d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec de l'eau savonneuse avant de manger, de boire ou de fumer et encore une fois avant de quitter le travail.

# ARMEX™ Blast Media

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations » (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

## Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage :** Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

**Matières incompatibles :** acides. eau. chaux.

**Température d'entreposage :** < 65 °C (150 °F)

**Usage(s) final/finaux spécifique(s)** Produit de décapage par projection d'abrasif

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Particules non classées ailleurs (n.c.a.)		
ACGIH É.-U.	MPT ACGIH (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup> Fraction respirable 10 mg/m <sup>3</sup> Poussières totales
OSHA É.-U.	PEL OSHA (MPT) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> Fraction respirable 15 mg/m <sup>3</sup> Poussières totales
Alberta	MPT LEMT (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (total)
Colombie-Britannique	MPT LEMT (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (poussières totales)
Manitoba	MPT LEMT (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (particules inhalables, recommandation)
Nouveau-Brunswick	MPT LEMT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup> (particules en suspension ne contenant pas d'amiante et contenant moins de 1 % de silice cristalline, fraction respirable)
Terre-Neuve-et-Labrador	MPT LEMT (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (particules inhalables, recommandation)
Nouvelle-Écosse	MPT LEMT (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (particules inhalables, recommandation)
Nunavut	MPT LEMT (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> (masse respirable)
Territoires du Nord-Ouest	MPT LEMT (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> (masse respirable)
Ontario	MPT LEMT (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (inhalable)
Île-du-Prince-Édouard	MPT LEMT (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (particules inhalables, recommandation)
Québec	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (y compris poussières, particules inertes ou nuisibles; ne contenant pas d'amiante et contenant moins de 1 % de silice cristalline, poussières totales)
Saskatchewan	LECT LEMT (mg/m <sup>3</sup> )	20 mg/m <sup>3</sup> (insoluble ou difficilement soluble, fraction inhalable) 6 mg/m <sup>3</sup> (insoluble ou difficilement soluble, fraction respirable)
Saskatchewan	MPT LEMT (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (insoluble ou difficilement soluble, fraction inhalable) 3 mg/m <sup>3</sup> (insoluble ou difficilement soluble, fraction respirable)

### Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés :** Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. S'assurer du respect de tous les règlements nationaux/locaux.

**Équipement de protection individuelle :** Gants. Lunettes de sécurité. Formation de poussières : masque antipoussières.



**Matériaux pour vêtements de protection :** Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

**Protection des yeux :** Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité.

**Protection des voies respiratoires :** Utiliser un appareil respiratoire approuvé par NIOSH ou un appareil respiratoire autonome lorsque l'exposition peut dépasser les limites d'exposition en milieu de travail.

**Autres renseignements :** Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Aspect	: Poudre blanche, cristalline
Odeur	: Aucune

# ARMEX™ Blast Media

## Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations » (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: 8,2 (solution 1 %)
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (Solide, gaz)	: Non disponible
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Gravité/densité spécifique	: 993,1 kg/m <sup>3</sup> (62 lb/pi <sup>3</sup> )
Gravité spécifique	: Non disponible
Solubilité	: Eau : 8,6 g/100 ml @ 20 °C (68 °F)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Données sur l'explosion – Sensibilité au choc mécanique	: Ne devrait pas présenter de risque d'explosion dû à un choc mécanique.
Données sur l'explosion – Sensibilité à la décharge statique	: Ne devrait pas présenter de risque d'explosion dû à une décharge statique.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

**Stabilité chimique** : Se décompose lentement lors de l'exposition à l'eau (humidité).

**Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

**Conditions à éviter** : Exposition à l'humidité ou à l'air humide. Températures au-dessus de 65 °C (150 °F).

**Matières incompatibles** : acides. eau. chaux.

**Produits de décomposition dangereux** : Aucun connu. Peut dégager des gaz toxiques à température élevée.

## SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### Informations sur les effets toxicologiques – Produit

**Toxicité aiguë** : Non classifié

**Données DL50 et CL50 :**

ARMEX™ MB-12 Blast Media	
DL50 orale, rat	7,3 g/kg
CL50 inhalation, rat	> 4,7 mg/l (4 h)

**Corrosion/irritation cutanée** : Non classifié [pH : 8,2 (solution 1 %)]

**Lésions/irritation oculaires graves** : Non classifié [pH : 8,2 (solution 1 %)]

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Non classifié

**Mutagénicité des cellules germinales** : Non classifié

**Tératogénicité** : Non classifié

**Cancérogénicité** : Non classifié

**Toxicité pour certains organes cibles (Exposition répétée)** : Non classifié

**Toxicité pour la reproduction** : Non classifié

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classifié

**Risque d'aspiration** : Non classifié

**Symptômes/blessures après l'inhalation** : L'inhalation prolongée de la poussière peut provoquer une irritation respiratoire.

**Symptômes/blessures après le contact avec la peau** : Un contact de la peau avec de grandes quantités de poussière peut provoquer une irritation mécanique.

**Symptômes/blessures après le contact avec les yeux** : Le contact peut provoquer une irritation pour cause d'abrasion mécanique.

**Symptômes/blessures après l'ingestion** : De fortes doses peuvent provoquer une alcalose systémique et une expansion du volume

# ARMEX™ Blast Media

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations » (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

de fluides extracellulaires avec œdème.

**Symptômes chroniques** : Aucun symptôme prévu dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**Toxicité** Aucune information supplémentaire disponible

ARMEX™ Blast Media	
CL50, poisson 1	7 100 mg/l crapet arlequin
CE50, daphnie 1	4 100 mg/l
CL50, poisson 2	7 700 mg/l truite arc-en-ciel
Bicarbonate de sodium (144-55-8)	
CL50, poisson 1	8 250 à 9 000 mg/l (durée d'exposition : (96 h) – Espèce : lepomis macrochirus [statique])
CE50, daphnie 1	2 350 mg/l (durée d'exposition : (48 h) – Espèce : daphnia magna)

**Persistence et dégradabilité** Non établi

**Potentiel de bioaccumulation** Non établi

**Mobilité dans le sol** Non disponible

**Autres effets nocifs**

**Autres renseignements** : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Recommandations relatives à l'élimination des déchets** : éliminer les déchets conformément à tous les règlements locaux, régionaux, nationaux, provinciaux, territoriaux et internationaux.

## SECTION 14 : INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

**En conformité avec le Département des transports (DOT)** Non réglementé pour le transport

**En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)** Non réglementé pour le transport

**En conformité avec l'Association du transport aérien international (IATA)** Non réglementé pour le transport

**En conformité avec le Transport des marchandises dangereuses (TMD)** Non réglementé pour le transport

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Règlements fédéraux américains et internationaux**

Bicarbonate de sodium (144-55-8)
Figure sur l'AICS (Inventaire des substances chimiques de l'Australie)
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada
Figure sur l'IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Figure sur l'EINECS de la CEE (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Figure sur l'ENCS (Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles) du Japon
Figure sur l'ECL (Liste des produits chimiques existants) de la Corée
Figure sur le NZIoC (Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande)
Figure sur le PICCS (Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines)
Répertorié dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis

**Règlements d'État des É.-U.**

Ni ce produit ni ses composants chimiques ne figurent sur une liste d'État aux États-Unis.

**Règlements canadiens**

Bicarbonate de sodium (144-55-8)	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	
Classification du SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque prévus dans le Controlled Products Regulations (CPR, Règlement sur les produits contrôlés) et la FDS contient toute l'information exigée par le CPR.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA RÉVISION LA PLUS RÉCENTE

**Date de révision** : 05/12/2015

**Autres renseignements** : Ce document a été préparé en conformité avec les exigences de la norme de divulgation

# ARMEX™ Blast Media

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations » (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

---

des dangers 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

## Partie responsable de la préparation de ce document

Church & Dwight

500 Charles Ewing Blvd

Ewing Township, NJ 08628

Tél. 1 800 332-5424

*Cette fiche de données de sécurité est offerte uniquement pour votre information, votre considération et votre étude. Church & Dwight Co., Inc. n'offre aucune garantie, expresse ou tacite, et n'assume aucune responsabilité pour la précision et la complétude des données contenues dans la présente. Church & Dwight Co., Inc. encourage vivement les personnes qui reçoivent ces renseignements à déterminer par elles-mêmes de la pertinence des renseignements pour leur application particulière.*

Amérique du Nord SGH É.-U. 2012 et SIMDUT 2